

Destinataires

MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE VIGEOIS (mairie@vigeois.fr)

Délégation Départementale
de la Corrèze
Pôle Santé Environnement

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux d'alimentation humaine de :

Unité de Gestion : VIGEOIS ADDUCTION COMMUNALE

Prélèvement	00127518	Commune	VIGEOIS
Unité de gestion	0124 VIGEOIS ADDUCTION COMMUNALE	Prélevé le :	mercredi 15 janvier 2025 à 09h57
Installation	UDI 000487 COMMAGNAC DE VIGEOIS	par :	MARION GATEAU
Point de surveillance	0000004161 COMMAGNAC DE VIGEOIS - LA BORIE D'ENV/	Type visite :	D1
Localisation exact	HAMEAU LA BORIE D'ENVAL Mme bramont 19 la borie denva	Type d'eau :	Eau distribuée désinfectée

Mesures de terrain	Résultats	Limites	Références	Observations
Température de l'eau	8,9 °C			
Chlore libre	0,15 mg(Cl ₂)/L			
Chlore total	0,15 mg(Cl ₂)/L			

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES DE LA CORREZE LDA19, TULLE 1901
 Type de l'analyse : D1 Code SISE de l'analyse : 00133824 Référence laboratoire : 25011400360401

Analyses laboratoire	Résultats	Limites	Références	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES				
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	0 UFC/mL			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	0 UFC/mL			
Bactéries coliformes	<1 UFC/(100mL)		0	
Entérocoques	0 UFC/(100mL)	0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1 UFC/(100mL)	0		
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES				
Aspect (qualitatif)	NORMAL			
Coloration	<5,0 mg(Pt)/L		15	
Odeur (qualitatif)	NORMALE			
Saveur (qualitatif)	NORMALE			
Turbidité néphélométrique	<0,3 NFU		2	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE				
pH	7,4 unité pH		de 6,5 à 9	
MINERALISATION				
Conductivité à 25°C	317 µS/cm		de 200 à 1100	
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES				
Ammonium (en NH ₄)	<0,01 mg/L		0,1	
MÉTABOLITES PERTINENTS				
N,N-Dimethylsulfamide	<0,05 µg/L	0,1		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00127518)

Examen conforme aux limites et références de qualité fixées par le Code de la Santé Publique (Art. R 1321-1 à R 1321-68) pour les paramètres mesurés.

TULLE le 5 février 2025

Pour la Directrice de la Délégation
départementale de la Corrèze,
La Responsable du pôle bi-départemental
santé environnement,



Mathilde RASSELET